

Séance 3 : Travaux dirigés : Une plantation aux Antilles (livre p 56-57)

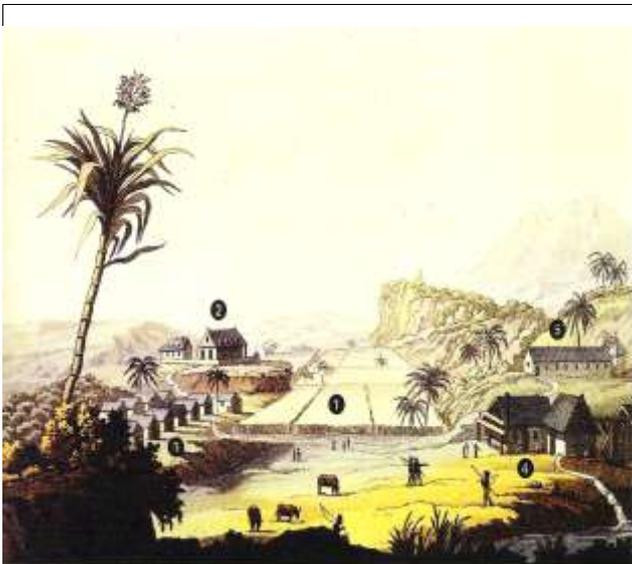
Objectifs : Approcher le fonctionnement d'une plantation au travers d'un exemple. Comprendre l'économie de plantation qui caractérise les colonies.

- Comment la plantation, avec ses nombreux esclaves, devient-elle une unité de production intégrée au système économique de l'époque ?
- Quelle société naît de la rencontre des diverses populations qui vivent sur les plantations ?

Les _____ qui s'établissent dans les îles des _____ à partir du milieu du XVII^{ème} siècle mettent en place de vastes _____ agricoles consacrés à la culture des produits tropicaux. Les plantations - ou habitation - constituent le socle de l'économie coloniale. Elles reposent sur le travail des _____ fournis par traite transatlantique et soumis à des règles strictes définies dans le _____. Dans ces plantations, Blancs et Noirs, libres et non libres, créoles nés aux Antilles et nouveaux arrivants forment une société originale complexe, parcourue de _____.

Document 1 : Un modèle de plantation sucrière aux Antilles (voir blog)

Document 2 : Le travail des esclaves aux Antilles



Gravure d'après l'Encyclopédie dirigée par Diderot et d'Alembert, 1751-1772

Qu'on dise tout ce qu'on voudra des travaux des forges de fer, des verreries et autres ; il n'y en a point de plus rude que celui d'une sucrerie, puisque les premiers n'ont tout au plus que douze heures au lieu que ceux qui travaillent à une sucrerie en ont dix-huit par jour et que sur les six heures qu'ils ont en deux fois pour dormir, il faut qu'ils en ôtent les temps de leur souper. [...] Voici comment on partage le temps dans une sucrerie. On fait lever les nègres pour assister à la prière environ une demi-heure avant le jour, c'est-à-dire sur les cinq heures du matin ; il se passe presque une heure avant qu'ils soient assemblés et que la prière soit dite. [...] Quelques maîtres leur donnent un peu d'eau de vie avant que d'aller au jardin ; c'est ainsi qu'on appelle le terrain planté de cannes.

Ceux qui doivent entrer au service de la sucrerie des fourneaux et du moulin y demeurent sans en sortir jusqu'à six heures du soir. Ils s'accommodent ensemble pour trouver un moment pour déjeuner et pour dîner, mais de telle manière et si promptement que le travail n'en soit ni suspendu ni négligé.

Père Labat, *Nouveau voyage aux îles Françaises de l'Amérique*, Paris, 1722

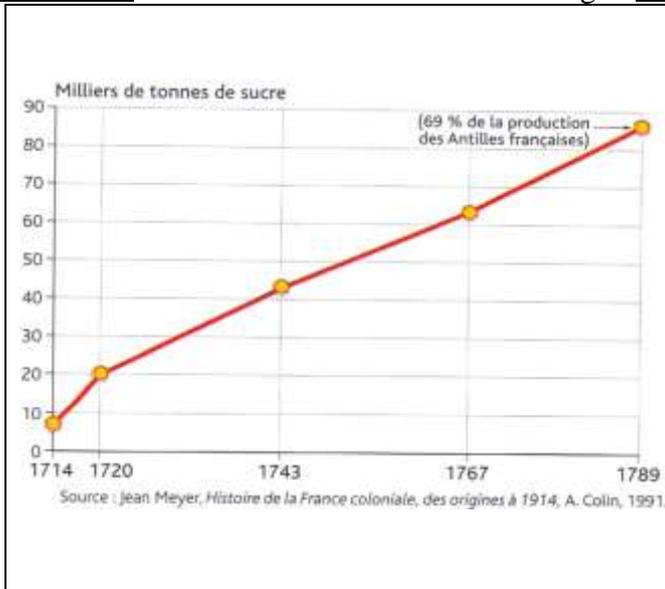
Document 5 : La vente d'un domaine à Saint-Domingue en 1788

Bien à vendre. Une habitation située en l'isle Saint-Domingue, à une lieue et demie de Port aux Princes. [...] Cette habitation très bien arrosée contient 197 carreaux de terre : 85 plantés en sucre, 12 en savanes et 100 au lieu-dit Source-trouvée, montagne de belle vue, très propre à établir une caféière.

Le mobilier consiste dans environ 175 nègres, négresses, mulâtres, mulâtresses, négrillons, négrillonnes ; différents bestiaux au nombre de plus de 200 dont 84 bœufs, vaches, moutons, chevaux.

Annonce affichée à Angers.

Document 3 : Production du sucre de St-Domingue Document 4 : Évolution de la population de l'île (1681-1789)



Date	Total	% Blancs	% Population libre ⁽¹⁾	% Population servile ⁽²⁾
1681	6 648	65	3	31
1700	13 656	29	3,6	66
1720	57 027	14	3	83
1730	92 450	11	2,6	86
1740	124 006	9,5	2	88,5
1750	165 749	8,2	2	89,6
1764	227 000	7	2,4	90,7
1789	523 803	5,8	5,2	88,8

⁽¹⁾ Population libre de couleur : population noire ou métisse affranchie par la naissance ou par un acte juridique. ⁽²⁾ Population servile : ensemble de la population noire soumise à l'esclavage.

D'après Jean Meyer, Histoire de la France coloniale, des origines à 1914, A. Colin, Paris 1991.

Document 6 : Extraits du Code noir (1685)

Préparé par Colbert, ministre de Louis XIV le Code noir réglemente La vie des esclaves et leurs relations avec les maîtres.

Article 2. Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine.

Article 16. Défendons aux esclaves appartenant à différents maîtres, de s'attrouper le jour ou la nuit sous peine de punitions corporelles, qui ne pourra être moindre que du fouet, et de la fleur de lys¹ ; et en cas de fréquentes récidives, et autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort.

Article 38. L'esclave fugitif, qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; s'il récidive, la troisième fois, il sera puni de mort.

Article 44. Déclarons les esclaves êtres meubles, et comme tels se partager également entre les cohéritiers.

Article 55. Les maîtres âgés de vingt ans pourront affranchir leurs esclaves sans qu'ils soient tenus de rendre raison de leurs actes.

1. punition consistant à marquer la peau avec un fer rouge en forme de fleur de lys, symbole des rois de France.

I - Une unité locale de production :

- 1) Sur cette image représentant une plantation idéale, identifiez les bâtiments et les espaces, et donnez les fonctions de chacun (Doc 1)
- 2) Relevez et qualifiez les conditions de travail des esclaves décrites par le Père Labat 3).
- 3) Doc 3. Comment évolue la production de sucre de Saint-Domingue au XVIII^{ème} siècle ? Quelle est la destination de cette production ? Pourquoi ?

II - La société coloniale :

- 4) Doc 5. Identifiez les catégories de personnes présentes sur la plantation. Quels pouvaient être les rapports sociaux en fonction de ces catégories ?
- 5) Comment évoluent la population de Saint-Domingue et sa composition ? Pourquoi ? Quelles peuvent être les conséquences de cette évolution ?
- 6) Document 6. De quelles libertés les esclaves noirs sont-ils privés ?

III - Synthèse : À partir de l'ensemble des documents et de vos réponses, expliquez les caractéristiques de l'économie et de la société dans les colonies antillaises. Vous ne rédigez pas les paragraphes, mais indiquerez sous forme de plan détaillé les grandes parties de votre devoir ainsi que les références des documents à utiliser.